



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
AGENCE DE MULHOUSE

FORET COMMUNALE DE ETEIMBES

131 ha 64 a

**Révision d'aménagement forestier
2006 - 2025**

République Française
Préfecture de la Région Alsace



Département du Haut-Rhin

Forêt de ETEIMBES

Contenance : 131,64 ha

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté d'Aménagement Forestier n° 5/2007

Révision d'aménagement forestier

2006-2025

Le Préfet de la Région Alsace

- Vu** les articles L-143-1 et R-143-1 du Code Forestier,
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 17 septembre 1985 réglant l'aménagement de la forêt de ETEIMBES,
- Vu** le décret n° 97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le Code Forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1^{er} et 19,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 24 août 2006 donnant délégation au Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visées par l'article L.141-1 du Code Forestier,
- Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de ETEIMBES en date du 17 juillet 2006, déposée à la Sous-Préfecture de Altkirch le 28 juillet 2006, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,
- Vu** le projet d'aménagement de la forêt de ETEIMBES remis par le Directeur Territorial de l'Office national des forêts au Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,
- Sur** la proposition du Directeur Territorial de l'Office national des forêts,

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan d'aménagement annexé au présent arrêté, la forêt de ETEIMBES, département du Haut-Rhin, d'une contenance de 131,64 ha, est affectée principalement à la production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Article 2 : Elle forme une série unique traitée en futaie régulière à groupe de régénération progressive, avec un groupe irrégulier de 46,40 ha, de chêne : 41%, hêtre : 23%, érable sycomore : 3%, épicéa commun : 3%, frêne : 2%, autres feuillus : 19%, résineux divers : 8%.

Pendant une durée de 20 ans (2006-2025), les actions à réaliser seront les suivantes :

- 14,80 ha à régénérer à l'intérieur du groupe de régénération de 15,76 ha et du groupe irrégulier de 46,40 ha,
- coupes assises par contenance à la rotation de 5 ans dans le groupe de régénération,
- coupes assises par contenance à la rotation de 8 ans dans le groupe irrégulier,
- coupes assises par contenance à la rotation de 5 à 10 ans dans le groupe d'amélioration,
- 15,94 ha correspondant à la future emprise d'une ligne SNCF formeront un groupe d'attente et feront l'objet de coupes d'amélioration à la rotation de 5 à 8 ans,
- maintien de l'équilibre forêt-gibier.

Article 3 : Le Directeur Territorial de l'Office national des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2007

Pour le Préfet de la Région Alsace et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,


Jean-Jacques DUCROS

POUR AMPLIATION
Strasbourg le, 20 FEV. 2007
Pour le DRDAF Le Chef du service
Forêt - Bois - Chasse,


Alain LEFEUVRE

Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : DANNEMARIE

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 08

COMMUNE D'ETEIMBES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17/07/2006

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué en date du 10 juillet 2006, s'est réuni le 17 juillet 2006 à

19 heures sous la présidence de Monsieur FINK Jean-Luc, Maire,

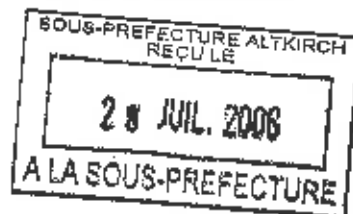
Les Adjointes au Maire : MM. René AMBLARD, Bernard JUD,

Les Conseillers : Mme Marie-Christine PEZZANO,

MM. Roger ALARCON, Jean MANGUE, Arthur ROY et Clément WIRTH.

Membre absent excusé : M. Michel CALMELAT,

Membres absents : Mme Marie-Bernadette OLFF et M. Pascal COUSY.



1. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER

M. VILLARD, responsable O.N.F. de MULHOUSE présente le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2006-2025.

Après examen du rapport présenté ayant pour but de définir la nature et l'importance des coupes ainsi que les travaux à entreprendre dans les années à venir en privilégiant la régénération naturelle :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet d'aménagement forestier présenté de la période 2006-2025.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE _____

Pour extrait certifié conforme,

ETEIMBES, le 21/07/2006

Le MAIRE : FINK Jean-Luc



ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE

ETEIMBES, le 29-07-2006

Le MAIRE : FINK Jean-Luc



Direction Territoriale de STRASBOURG
Agence de MULHOUSE

Département du Haut Rhin (68)
Arrondissement d'ALTKIRCH
Canton de DANNEMARIE
Région IFN 422 Sundgau

FORET COMMUNALE

D'

ETEIMBES

131 ha 64 a

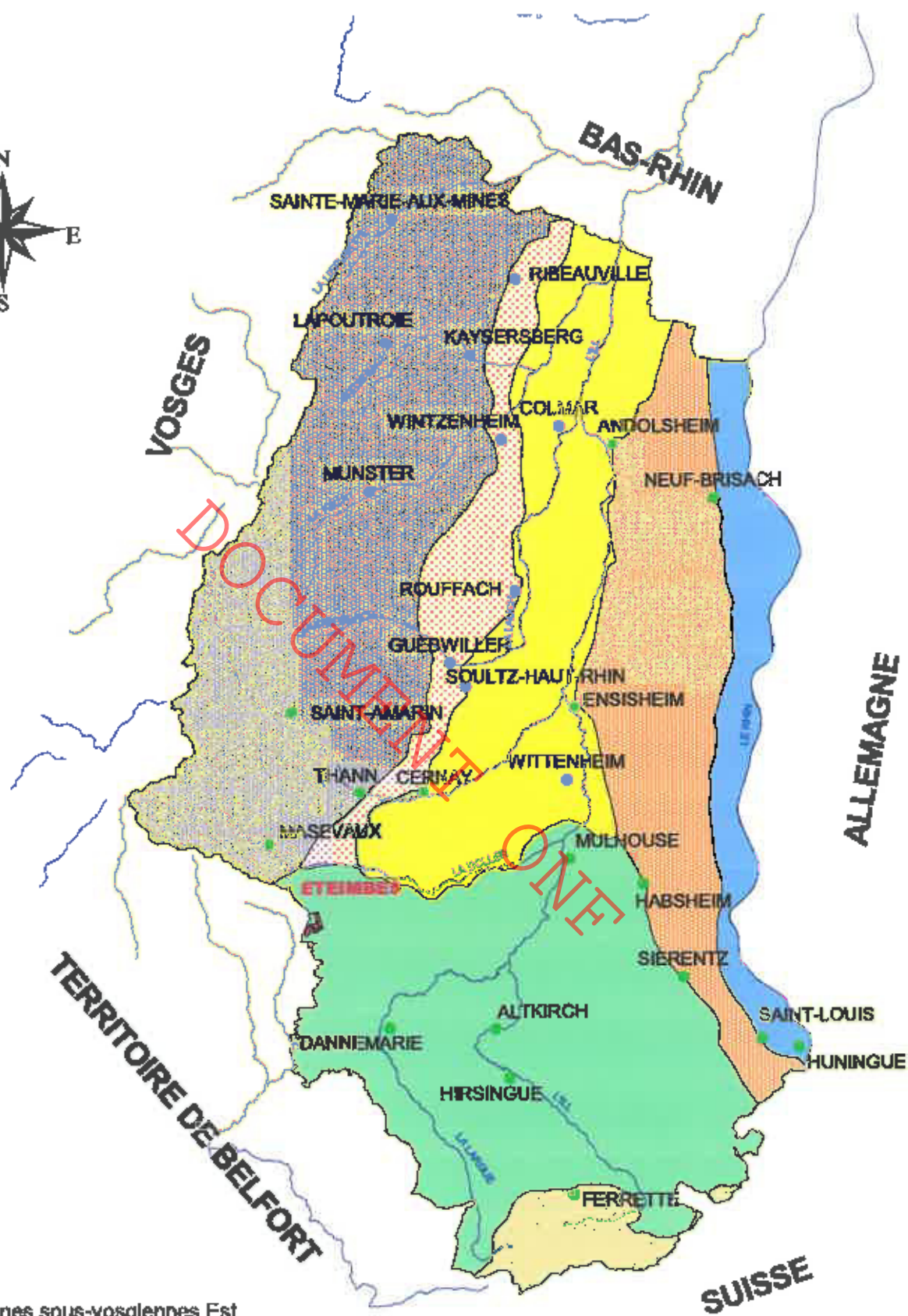
REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2006 - 2025

Série unique de production tout en assurant la protection des milieux et des paysages
traîtée en futaie régulière à régénération étalée

Altitude		Essences principales (% en surface terrière sauf non précomptable en % de couvert)	
Supérieure	410 mètres	Chênes pédonculé et sessile	39 %
Moyenne	391 mètres	Hêtre	23 %
Inférieure	372 mètres	Autres feuillus	23 %
		Epicéa	4 %
		Douglas	4 %
		Autres résineux	4 %
		Vides boisables	2 %
		Vides non boisables	1 %

REGIONS FORESTIERES DU HAUT-RHIN



-  Collines sous-vosglennes Est
-  Hardt
-  Petite montagne jurassienne
-  Plaine de l'Ill
-  Sundgau
-  Vallee du Rhin
-  Vosges cristallines

Echelle : 1/500.000

Plan de situation



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

**Forêt communale
d'ETEIMBES**

(131 ha 64 a)

Echelle : 1/25 000
400 0 400 800
Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 11/2005

DOCUMENT
ONF



Nord Lambert II

Source des données :
©IGN - EDR25® - Haut Rhin - 1998

SOMMAIRE

TITRE 0 RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
0.1 <u>DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET</u>	5
0.2 <u>SURFACE DE LA FORET</u>	5
0.3 <u>PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE</u>	6
0.4 <u>PARCELLAIRE</u>	6
TITRE 1 ANALYSE DU MILIEU NATUREL	7
1.1 <u>FACTEURS ECOLOGIQUES</u>	7
1.1.1 <u>Topographie et hydrographie</u>	7
1.1.2 <u>Climat</u>	7
1.1.3 <u>Géologie</u>	7
1.1.4 <u>Pédologie</u>	8
1.1.5 <u>Synthèse des facteurs écologiques : les stations</u>	8
1.2 <u>HABITATS NATURELS</u>	9
1.3 <u>Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) et Z.I.C.O. (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux)</u>	9
1.4 <u>FLORE</u>	9
1.4.1 <u>Etages et séries de végétation</u>	9
1.4.2 <u>Relevé des espèces végétales remarquables</u>	9
1.4.3 <u>Répartition des essences forestières</u>	9
1.4.4 <u>Peuplements et arbres biologiquement remarquables</u>	10
1.4.5 <u>Précisions sur l'état sanitaire des peuplements</u>	10
1.5 <u>DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS</u>	10
1.6 <u>FAUNE SAUVAGE</u>	16
1.6.1 <u>Relevé des espèces animales remarquables</u>	16
1.6.2 <u>Autres espèces présentes dans la forêt</u>	16
1.6.3 <u>Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt</u>	16
1.6.4 <u>Précisions sur l'état sanitaire</u>	16
1.7 <u>RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU</u>	16
1.8 <u>RISQUES D'INCENDIE</u>	16

TITRE 2 ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	17
2.1 <u>PRODUCTION LIGNEUSE</u> (Cf. Orientations Locales d'Aménagement)	17
2.2 <u>AUTRES PRODUCTIONS</u>	18
2.3 <u>ACTIVITES CYNEGETIQUES</u>	18
2.4 <u>ACTIVITES PISCICOLES</u>	18
2.5 <u>ACTIVITES PASTORALES</u>	18
2.6 <u>ACCUEIL DU PUBLIC</u>	19
2.7 <u>PAYSAGES</u>	19
2.8 <u>RICHESSSES CULTURELLES</u>	19
2.9 <u>SUJETIONS DIVERSES</u>	19
2.10 <u>STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER</u>	19
TITRE 3 GESTION PASSEE	20
3.1 <u>TRAITEMENTS SYLVICOLE</u>	20
3.1.1 <u>Traitements antérieurs</u>	20
3.1.2 <u>Dernier aménagement forestier approuvés</u>	20
<u>Répartition des surfaces régénérées par essences</u>	22
3.2 <u>TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL</u>	22
3.3 <u>ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS</u>	22
. Limites à matérialiser ou à borner	23
. Equipements de desserte	23
. Equipements d'accueil du public	23
. Equipements cynégétiques	23
. Equipements destinés à l'observation ou à la recherche	23
. Equipements divers	23
TITRE 4 SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	24
4.1 <u>EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES</u>	24
4.2 <u>DEFINITION DES OBJECTIFS DETERMINANTS</u>	
<u>DIVISION DE LA FORET EN SERIES</u>	24

4.3	<u>DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE</u>	
	<u>UNIQUE</u>	25
4.3.1	<u>Mode de traitement</u>	25
4.3.2	<u>Essences objectif et critères d'exploitabilité</u>	25
4.3.3	<u>Détermination de l'effort de régénération</u>	26
	<u>Surface à régénérer d'équilibre</u>	27
	<u>Effort de régénération retenu</u>	27
4.3.4	<u>Classement des unités de gestion (Parcelles ou sous-parcelles)</u>	28
	TITRE 5 PROGRAMME D' ACTIONS	30
5.1	<u>DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER</u>	30
5.2	<u>PROGRAMME D' ACTIONS</u>	30
5.2.1	<u>Opérations sylvicoles : coupes</u>	30
	<u>PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES D'AMELIORATION</u>	
5.2.2	<u>Opérations sylvicoles : Travaux</u>	35
5.2.3	<u>Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité</u>	36
5.2.4	<u>Gestion de l'équilibre faune/flore - chasse et pêche</u>	36
5.2.5	<u>Dispositions concernant les productions diverses - exploitation pastorale</u>	36
5.2.6	<u>Dispositions en faveur de l'accueil du public</u>	36
5.2.7	<u>Dispositions en faveur des paysages</u>	37
5.2.8	<u>Protection des sites d'intérêt culturel</u>	37
5.2.9	<u>Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique</u>	37
5.2.10	<u>Mesures générales concernant la défense contre les incendies</u>	37
5.2.11	<u>Mesures générales d'ordre sanitaire</u>	38
5.2.12	<u>Programme d'observations et de recherches</u>	38
5.2.13	<u>Actions de communication</u>	38
5.3	<u>DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET</u>	38
	TITRE 6 BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	39
6.1	<u>RECOLTES</u>	39
6.2	<u>RECETTES</u>	39
6.3	<u>DEPENSES</u>	39
6.4	<u>BILAN PASSE ET FUTUR</u>	39

ANNEXES

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt : La forêt porte le nom de la commune propriétaire.

Origine de la forêt : Elle appartient depuis un temps immémorial à la commune.

Situation de la forêt (Cf. plan et schéma de situation) :

Département du HAUT - RHIN

Arrondissement d'Altkirch

Canton de Dannemarie

Commune de situation :

ETEIMBES

Région IFN de Situation Sundgau n° 422

Désignation de l'orientation locale d'aménagement :

ORLAM du SUNDGAU (projet, non abouti).

Organisation administrative de la gestion :

Agence O.N.F de MULHOUSE

Unité territoriale de DOLLER - BASSE LARGUE

Triage de SOPPE – LE - BAS

0.2. SURFACE DE LA FORET

Suite à la mise en concordance avec les surfaces du cadastre, la surface du domaine soumis est de

131 ha 64 a 42 ca

On trouvera le détail des parcelles cadastrales et forestières en annexe 1.

La forêt est située entièrement sur le ban communal d'ETEIMBES.

Surface retenue : 131.64 ha

Du fait de l'existence d'une emprise de ligne électrique en parcelle 1c (0.73 ha), la surface réduite ou surface réellement boisable est de 130.91 ha.

0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET DE BORNAGE

Il existe deux procès-verbaux de délimitation partielle archivés à l'agence de Mulhouse, l'un datant de 1843 pour le canton des Bouleaux (parcelle 4a), l'autre daté du 1^{er} Juillet 1850 pour le canton des Hauts Bois, aujourd'hui La Rapène (parcelle 12).

Les limites sont marquées par des bornes et des fossés.

0.4. PARCELLAIRE

Le parcellaire n'est pas modifié.

Les parcelles 4b, 6b, 7b et 13b sont comprises dans le fuseau du futur TGV Rhin-Rhône. Ni l'emprise exacte ni les délais de réalisation n'étant connus, ces parcelles formeront un groupe d'attente.

DOCUMENT ONE

1. ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

La forêt communale d'Eteimbes est située dans le Sundgau, à 25 km à l'ouest-sud-ouest de Mulhouse ; elle se trouve à la limite du département du Haut-Rhin et du territoire de Belfort. Située au seuil de Bourgogne, elle est traversée du nord au sud par la ligne de partage des eaux du Rhin et du Rhône ; aucun cours d'eau ne la traverse.

Le relief est très peu accusé, les altitudes sont comprises entre 372 et 410 m.

1.1.2 - CLIMAT (Cf. Orientations Locales d'Aménagement)

Le climat semi-continental est marqué par des influences océaniques car la forêt est située dans la trouée de Belfort.

La station météorologique la plus proche est celle de Gildwiller située à une altitude de 350 m et à 6 km à vol d'oiseau.

Précipitations moyennes : 900 mm, assez bien réparties toute l'année (540 mm pour la saison de végétation), avec un maximum en automne.

Vents dominants : vents d'Ouest Sud-Ouest canalisés par la proche trouée de Belfort, provoquant de fréquents chablis dans les peuplements d'épicéas, les lisières ouest.

Température moyenne annuelle : 9°C.

La période la plus froide est décembre - janvier (2°C) et la plus chaude juillet-août (19°C). Les gelées tardives, fréquentes, causent des dégâts sensibles aux fructifications, les années de glandées, en particulier, sont relativement rares.

La tempête du 26 décembre 1999 a occasionné des dégâts disséminés dans les peuplements feuillus, concentrés dans les peuplements résineux : trouées en parcelles 1a, 3a et 5.

1.1.3 - GEOLOGIE (Cf. Orientations Locales d'Aménagement)

Formation sédimentaire du quaternaire, cailloutis d'origine rhénane ou vosgienne recouverts d'une épaisseur variable de loess décalcifié en lehm sur les plateaux. Ces cailloutis affleurent dans les parcelles 9, 10 et 11.

1.1.4 - PEDOLOGIE

Issus d'un matériau parental de limons plus ou moins décalcifiés, les sols de la forêt sont profonds, de texture limoneuse, avec un enrichissement en argile au-delà de 50 cm. L'humus est de type mull eutrophe à peu acide.

Les sols se rattachent à la classe des sols bruns : sols neutroclines à acidiclinales limoneux profonds totalement décarbonatés sur le profil, pouvant présenter des traces d'hydromorphie en profondeur. Ils sont très favorables à la végétation forestière. La dégradation de la litière est très active.

Ces sols sont particulièrement sensibles au tassement provoqué par les engins de débardage et nécessitent pour leur protection l'installation de cloisonnements d'exploitation systématiques.

1.1.5 - SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS

(Cf. Carte ci-contre et Orientations Locales d'Aménagement)

Les surfaces occupées par chaque station figurent sur la carte.

On rencontre les stations suivantes :

Unite Stationnelle	Surface	%	Essences Conseillées	Essences Accompagnement
V1 Chênaie-Hêtraie sur limon neutronitrocline fraîche	8.4	6 %	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile, Frêne, Erables sycomore et plane, Merisier	Charme , Bouleau verruqueux, Aulne glutineux
V2 Chênaie-Hêtraie sur limon neutrocline mésophile	70.0	53 %	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile	Frêne, Erables sycomore et plane, Merisier, Charme, Bouleau verruqueux
V3 Chênaie-Hêtraie sur limon acidiline mésophile	41.9	32 %	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile	Merisier, Charme, Bouleau verruqueux
VI Chênaie-Hêtraie sur limon lessivé neutrocline	1.5	1 %	Hêtre, Chêne sessile	Charme, Bouleau verruqueux
Non décrite	9.8	8 %	Vides boisables (trouées tempête), non boisables, stades fourrés-gaulis sans végétation caractéristique	

La station forestière la plus fréquemment rencontrée est la station V (chênaie - hêtraie sur limon), avec les trois variantes V1 (neutronitrocline fraîche), V2 (neutrocline mésophile) et V3 (acidiline mésophile), ces dernières étant les plus représentées.

Toutes les stations ont une bonne potentialité forestière.

1.2. HABITATS NATURELS

Correspondance stations forestières - habitats

	(Classification phytosociologique)	Biotope	Intérêt communautaire	Intérêt prioritaire
V1-V2	Hêtraie-chênaie neutrocline (Querco-Fagion ; Asperulo-Fagetum)	41 - 13	oui	non
V3	Chênaie-Hêtraie sur limon acidocline (Luzulo-Fagetum)	41 - 11	oui	non
VI	Hêtraie-chênaie neutrocline (Querco-Fagion ; Melico-Fagetum)	41 - 13	oui	non

Les habitats N° 91-30, Asperulo-fagetum (code corine 41.13) et N° 91-10, Luzulo-Fagetum (code corine 41.11) de la directive européenne "Habitats" sont abondamment représentés dans la forêt, comme dans une large partie du Sundgau d'ailleurs. Ils correspondent aux stations, V1, 2 et 3, VI et couvrent l'ensemble de la forêt communale.

1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

Pas de zones recensées à ce jour.

1.4. FLORE

1.4.1 - Etages et séries de végétation

La forêt communale se situe dans l'étage bioclimatique collinéen inférieur correspondant à la série de la Hêtraie-Chênaie-Charmaie.

1.4.2 - Relevé des espèces végétales remarquables

Pas d'espèces remarquables recensées à ce jour.

1.4.3 - Répartition des essences forestières

Essence	% de la surface boisée	Surface (ha)
Chênes sessile et pédonculé	40 %	52.5
Hêtre	23 %	30.4
Charme	11 %	13.8
Bouleau verruqueux	6 %	7.5
Feuillus divers	8 %	10.5
Epicéa commun	4 %	5.6
Douglas	4 %	5.8
Résineux divers	4 %	4.8
TOTAL	100	130.9

Les feuillus divers sont représentés par le chêne rouge, l'érable sycomore, le frêne, le merisier, l'aulne glutineux, le saule marsault, le tremble, les résineux divers par le mélèze d'Europe.

La différence avec la surface totale est liée aux vides non boisables.

Le sous étage est principalement occupé par le hêtre et le charme.

Le chêne sessile est majoritaire, en mélange avec le chêne pédonculé et le hêtre sur l'ensemble de la forêt.

Le peuplement de bouleau en parcelles 1c et 2b est issu de reconstitution naturelle après exploitation de perchis d'épicéa déperissants et échec d'une première plantation de chêne rouge.

La répartition des essences par unité de gestion est donnée en annexe 9 dans les descriptions de parcelles.

1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

La forêt compte quelques arbres remarquables pour leur intérêt paysager et biologique : très gros bois de chênes en parcelles 9 et 10.

1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est correct pour les chênes, il est à surveiller pour le hêtre : la présence de très gros bois laisse craindre une dépréciation des produits par le défaut du cœur rouge. Cette dernière essence subit par ailleurs les dégâts de la sécheresse 2003, certains arbres affaiblis sont attaqués par des scolytes et doivent être exploités.

Les effets cumulés des dégâts répétés du vent et des scolytes, de la tempête de 1999 et de la forte sécheresse de 2003 ont provoqué le dépérissement de la majeure partie des perchis d'épicéa et leur exploitation anticipée.

1.5. DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

Un inventaire relascope a été réalisé sur l'ensemble de la forêt au printemps 2005 à raison de deux points à l'hectare suivant le protocole joint en annexe.

A. Types de peuplements rencontrés sur la forêt

La description des peuplements forestiers a été réalisée à l'aide de la typologie des peuplements forestiers du Massif Vosgien. Les types de peuplements rencontrés sont listés dans le tableau ci-dessous et ont été définis à partir de la clé de détermination jointe en annexe.

B. Etat récapitulatif des types de peuplements, surface et pourcentage de chaque type

La carte des peuplements figure ci-contre.

Type de peuplement	Surface	% du type
R Régénération semis à gaulis	13.3	10 %
G Gaulis à bas perchis	14.8	11 %
11 Peuplement à Petits Bois	3.5	3 %
12 Peuplement à Petits Bois avec Bois Moyens	3.5	2 %
21 Peuplement à Bois Moyens avec Petits Bois	5.4	4 %
22 Peuplement à Bois Moyens	3.9	3 %
23 Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	11.8	9 %
44 Peuplement à Bois Moyens et Gros Bois	7.9	6 %
32 Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens	21.2	16 %
31 Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	3.5	3 %
33 Peuplement à Gros Bois	9.4	7 %
50 Peuplement irrégulier déficitaire en Gros Bois	0.5	0 %
51 Peuplement irrégulier à Petits Bois	1.5	1 %
52 Peuplement irrégulier à Bois Moyens	3.0	2 %
53 Peuplement irrégulier à Gros Bois	3.9	3 %
54 Peuplement irrégulier à Bois Moyens et Gros Bois	2.0	2 %
55 Peuplement irrégulier type	10.8	8 %
C1 Peuplement clair à Petits Bois	2.5	2 %
C2 Peuplement clair à Bois Moyens	3.5	3 %
C3 Peuplement clair à Gros Bois	2.0	2 %
VC Vides boisables : vides chablis	3.5	3 %
VNB Vides non boisables	0.5	0 %
Total	131.6	100 %

La forêt se caractérise par :

- la dominance des peuplements à Bois Moyens-Gros Bois (23-32-44) : 31 %
- la faible proportion des peuplements à Petits Bois et à Bois Moyens (11-12-21-22) : 12 %
- l'importance des trouées de chablis (3 %), des peuplements clairs (7 %)
- des peuplements régularisés (84 %)

C. Etat de répartition des types de peuplements par parcelles

La composition en pourcentage des types de peuplements par parcelle figure en annexe 4 ainsi que celle des familles de peuplements par parcelle qui offre une vision plus simplifiée des structures présentes.

D. Etat synthétique par grands types de peuplements

Essence prépondérante	Famille de peuplements							Total %	Total surface
	Jeunesse	Croissance active	En maturation	Mûrs	Irréguliers	Ouverts	Vides		
Aulne glutineux								0 %	0.5
Bouleau verruqueux	5 %							5 %	6.9
Charme	3 %		3 %		2 %			8 %	10.8
Chênes pédonculé, sessile	10 %	2 %	21 %	8 %	11 %	2 %		54 %	71.5
Douglas		4 %				1 %		5 %	6.4
Epicéa		4 %						4 %	5.4
Erable sycomore	1 %							1 %	2.0
Frêne commun						1 %		1 %	1.0
Hêtre	1 %	1 %	7 %	2 %	3 %	1 %		15 %	18.2
Mélèze	1 %	1 %				1 %		3 %	4.4
Merisier						1 %		1 %	0.5
Vides chablis							3 %	3 %	3.5
Vides non boisables								0 %	0.5
Total %	21 %	12 %	31 %	10 %	16 %	7 %	3 %	100	
Total Surface	28.0	16.3	40.7	12.9	21.7	8.0	4.0		131.6

La forêt se caractérise par :

- la dominance des stades en maturation, mûr ou irrégulier dans les peuplements à chênes et hêtre prépondérants
- la faible proportion des peuplements feuillus en croissance active
- la faible représentation du hêtre dans la régénération au profit du chêne et du bouleau

E. Précisions utiles d'ordre quantitatif

a) Données dendrométriques

Les données ci-après sont issues de l'inventaire relascopique.

Surface terrière et volume

Séries et Groupes	Surface	G moy. (m ²)	Erreur absolue	Effectif (nombre pixel)	Volume moy. (m ³)
Régénération	15.76	22.5	+/-3.0	28	250
Amélioration	13.28	23.5	+/-3.9	31	250
Irrégulier	46.40	25.4	+/-1.3	95	287
Attente	15.94	22.5	+/-2.8	32	248
Jeunesse reconstitution	32.22	1.7	+/-1.9	63	19
	7.31	7.0	+/-5.8	17	82
Forêt	131.6	17.7	+/-1.6	267	197

Le niveau du capital sur pied est trop fort pour le groupe irrégulier, 25 m² de surface terrière, supérieur à la surface terrière objectif de 18 m² pour le mélange chêne- hêtre. Il est également trop fort en amélioration (objectif : maximum 18 à 22 m²). Il est correct au niveau de la forêt, mais mal repart.

Structure pour les parties traitées en futaie irrégulière (répartition en % de la surface terrière de PB, BM, GB).

Séries et Groupes	Petits bois	Bois moyens	Gros bois
Irrégulier	8 %	38 %	54 %

Le tableau montre un déficit des petits bois et un excès de bois moyens et de gros bois, la répartition à rechercher étant 18 % de petits bois, 32 % de bois moyens et 50 % de gros bois.

Les fiches synthétiques des principales caractéristiques des peuplements établies pour la forêt et les groupes figurent en annexe 9.

Trois tableaux en annexe 4 fournissent :

- . la surface terrière par essence et catégorie de bois par UG
- . les volumes par essence par hectare par UG
- . les volumes par groupes de peuplement par parcelles.

Répartition des relevés en % par classes de G et groupe d'essences

Peuplements	Essences prépondérantes	Classes de surface terrière								
		0 à 9	10 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 49	50 et +	Total
Peuplements à dominante de petits bois (11-12)	Chênes		1,5%	0,4%						1,9%
	Hêtre					0,4%				0,4%
	Pin sylvestre et mélèzes		0,7%	0,4%						1,1%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)		0,4%	0,4%			0,7%	0,4%		1,9%
Autres peuplements	Chênes	11,2 %	9,0%	9,4%	13,5 %	8,2%	0,7%	0,4%		52,4%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	10,9 %	1,1%	1,1%	1,9%	0,7%	0,4%	0,4%		16,5%
	Hêtre	1,5%	1,5%	4,5%	4,1%	1,5%		0,4%		13,5%
	Pin sylvestre et mélèzes	2,2%								2,2%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)	1,5%	0,7%	1,1%	0,7%	1,5%		1,1%	0,4%	7,1%
	(vide)	3,0%								3,0%
Total %		30,3 %	15,0 %	17,2 %	20,2 %	12,4 %	1,9%	2,6%	0,4%	100,0%

La carte de la surface terrière figure ci-contre.

La forêt se caractérise par :

- une certaine proportion de peuplements surcapitalisés : 17 %, essentiellement dans les peuplements de chêne et de feuillus divers localisés dans les parcelles 8, 9 et 10, 12 et 13a (résineux), voir la carte des surfaces terrières.
- un capital sur pied global correct par compensation entre les zones surcapitalisées et les zones peu chargées ; surfaces terrières objectif en futaie régulière de 20 à 25 m² pour le chêne, 15 à 20 m² pour les feuillus divers, 20 à 25 m² pour le hêtre, 18 m² pour le mélange chêne-hêtre en futaie irrégulière.

b) Perches ou potentiel d'avenir

Il correspond aux tiges de diamètre 10 et 15 cm selon la typologie du Massif Vosgien.

Les relevés sont considérés riches dès lors qu'il y a plus de 85 perches à l'hectare pour les types 21-22-23-44-32-33 et 140 à l'hectare pour les types irréguliers. Les types 11-12-31-51 sont toujours riches en perches. Les pixels riches sont matérialisés sur la carte des peuplements par un point noir au centre du carré.

Densité en perches ou potentiel d'avenir dans les parties traitées en futaie irrégulière :

Séries et Groupes	Surface	Densité moy (N/ha)	% relevés riches
Irrégulier	46.40	41	11 % (dont 6 par nature)

Commentaires :

Les parcelles à vocation irrégulière sont pauvres en perches, ce qui est actuellement normal compte tenu de leur structure en partie régulière et de la capitalisation de certains peuplements

c) Régénération

Proportion en % de surface couverte de régénération par strate :

Séries et Groupes	Semis < 50 cm	Fourré 50 cm à 3.00 m	Gaulis > 3.00 m	Total
Régénération	10 %	13 %	2 %	25 %
Irrégulier	7 %	9 %	4 %	20 %

Le détail par essence figure sur les fiches en annexe.

Commentaires :

La régénération n'est pas satisfaisante en composition dans le groupe de régénération, car dominée par le charme avec 9 %, elle est par contre satisfaisante en quantité et qualité dans le groupe irrégulier ; cependant, l'essence objectif chêne est insuffisamment représentée par rapport au hêtre et à l'érable sycomore.

d) Sous étage et strate buissonnante

Le sous-étage est constitué de tous les brins de diamètre supérieur à 7,5 cm et inférieur à 17,5 cm et des essences arbustives de diamètre supérieur à 7,5 cm. La strate buissonnante comprend les essences arbustives de moins de 7,5 cm de diamètre.

Commentaires :

Le sous étage est peu représenté, ce qui favorise le développement de la strate herbacée dominée par la ronce, localement le crin végétal ou la fougère aigle, qui constituent un obstacle à la régénération naturelle.

La strate buissonnante est peu importante.

Précisions concernant les comparaisons d'inventaires :

L'ancien groupe de régénération strict avait été inventorié pied à pied au printemps 1982.

Le passage à l'inventaire relascopique ne permet pas la comparaison des inventaires.

Par comparaison avec des forêts voisines, nous retiendrons le chiffre de 4 m³/ha/an pour l'accroissement des peuplements mûrs.

1.6. FAUNE SAUVAGE

1.6.1. - RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

Il n'existe pas à notre connaissance d'espèce animale remarquable dans la forêt communale d'Eteimbes.

1.6.2. - AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT (VERTEBRES)

Les principales espèces chassées sont présentes : Chevreuil, sanglier, quelques lièvres, quelques bécasses, pigeon, renard, blaireau.

Les principaux mustélidés sont présents (putois, martre, hermine, belette).

1.6.3. - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORÊT

La densité estimée pour le chevreuil est de 5-6 têtes aux 100 hectares, elle est proche de la densité optimum. L'équilibre forêt-gibier est atteint.

Le hêtre n'est pas consommé, alors que le chêne, le merisier, le frêne et les érables sont légèrement abrutis ou frottés.

La régénération naturelle de ces essences, et en particulier du chêne peut cependant être obtenue sans protection ; de même, sa régénération artificielle utilisée par le passé n'a pas nécessité de protection systématique.

1.6.4. - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE

Aucune remarque particulière.

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Aucune remarque particulière.

1.8. RISQUES D'INCENDIE

Les risques d'incendie sont faibles.

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

Bilan des bois commercialisés de 1982 à 2003 (euros 2004) :

Moyenne annuelle des bois vendus : 720 m³ (dont 55 m³ non précomptables).

De 1982 à 2003, il a été exploité 14630 m³ aménagement soit 665 m³/an, ou 5.1 m³/ha/an.

Le volume commercial durant cette même période est assimilable au volume aménagement.

Les prix relevés ci-après sont ceux d'après la tempête du 26 décembre 1999, saison d'exploitation 2004-2005.

Bois façonnés : ~~410~~ m³/an (60 %)

- **Grumes feuillues :** 275 m³/an soit 68 % du volume façonné
- **Grumes résineuses :** 65 m³/an soit 15 % du volume façonné
- **Bois enstérés :**
 - Feuillus 100 stères feuillus soit 17 % du volume façonné.

Les bois façonnés en régie sont vendus à port de camion, les bois de qualité sur place de dépôt. Ils sont vendus localement ou à des scieurs extérieurs.

Actuellement, les frais d'exploitation s'élèvent à 23 €/m³ toutes catégories confondues.

Bois non façonnés : Fonds de coupe : 90 m³/an (15 %) à 3 €/m³
Résineux : 165 m³/an (25 %) à 10 à 17 € le m³ ou 4 € le stère

Les bois enstérés résineux sont destinés à la production de pâte à papier, les billons au sciage.

Qualité du bois :

Hêtre :

Bois de qualité moyenne, risque de cœur rouge et de T sur les gros bois surannés, anciennes réserves de TSF. En 2005 les prix de vente grumes de cette essence sont respectivement de 90-100 €, 50 € et 30 € du m³ pour les qualités B, C et D.

Chêne :

Bois de qualité moyenne à bonne, léger risque de roulure (parcelles 2 et 3) et de mitraille (parcelle 11). En 2005 les prix de vente grumes de cette essence sont respectivement de 390 €, 85 € et 50 € du m³ pour les qualités B, C et D.

Merisier :

Peu représenté. Qualité moyenne à bonne.

Epicéa :

Bois de qualité moyenne, de forts accroissements limitent l'utilisation en structure ; ces produits sont quelquefois dépréciés par des pourritures au pied ou suite à des attaques de scolytes.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Concessions :

- ELECTRICITE DE FRANCE : ligne 150 kv Lutterbach-Ronchamp en parcelle 2 ; 466.40 € annuels.
- FRANCE TELECOM : câble téléphonique souterrain sur 40 ml en parcelles 6 et 13 ; non payante.
- SYBRECHAUM : terrain pour implantation réservoir d'eau en parcelle 13 ; redevance initiale.
- VALERE NEDEY : abri de chasse sur lot unique en parcelle 11 ; 17.02 € annuels.
- SA ORANGE FRANCE TELECOM : installation pylône et local technique en parcelle 5 ; 508.92 € annuels.
- SFR NORD EST : installation antennes et équipement technique sur pylône France Telecom en parcelle 5 ; 505.82 € annuels.
- SA BOUYGUES TELECOM : installation antenne en parcelle 5 ; 457.35 € annuels.

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

Le droit de chasse est exercé conformément à la loi locale, la forêt communale porte sur un lot unique de chasse : 470 ha dont environ 131 ha de forêt.

Lors des adjudications de 1997, la chasse a été cédée à 4573 € soit 9.73 €/ha pour une durée de 9 ans.

Le plan de chasse chevreuil 2003/2004 portait sur 3 brocards, 6 chevrettes, déclarés tirés par l'adjudicataire. En 2004/2005, s'y ajoutent 1 chevrette et 1 cerf d'élimination.

Les principaux modes de chasse sont les battues, les chasses à l'approche et au mirador.

2.4. ACTIVITES PISCICOLES

Sans objet.

2.5. ACTIVITES PASTORALES

Sans objet.

2.6. ACCUEIL DU PUBLIC

La forêt communale d'Eteimbès, éloignée de tout centre urbain, n'a pas de vocation touristique particulière.

2.7. PAYSAGES

Paysages remarquables :

La juxtaposition de la forêt, des étangs et des terrains agricoles participe activement au paysage de cette partie du Sundgau.

Paysages sensibles :

Sensibilité paysagère forte :

L'enjeu paysager est élevé : en effet, la forêt est traversée par deux voies à grande circulation, l'autoroute A36 (parcelles 4, 6, 7, 11 et 13b) et la Nationale 83 (parcelle 1) ainsi que par le CD 32 (parcelles 1 à 6). S'y ajoutera dans les prochaines années l'emprise du TGV dans les parcelles 4b, 6b, 7b et 13b.

Les peuplements actuels, à l'exception des derniers perchis d'épicéa, de part leur composition en essences, leur état sanitaire et leur durée de survie, répondent à cet enjeu particulier.

2.8. RICHESSES CULTURELLES

Sans objet.

2.9. SUJETIONS DIVERSES

PLU : la commune ne dispose pas de Plan Local d'Urbanisme mais d'une carte communale. La forêt y est classée en zone naturelle.

Mitraille : le reliquat de gros bois de la parcelle 11, au stade de dernière coupe secondaire, est réputé mitraillé de la seconde guerre mondiale

2.10. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Périmètre de protection des monuments historiques : sans objet.

Captages d'eau : sans objet.

3. GESTION PASSEE

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS

La forêt a été traitée de longue date en taillis sous futaie à la révolution de 30 ans, jusqu'en 1961. Les coupes annuelles étaient de 3 ha 36 environ, la réserve mobile de 1 ha 12 par an. Les coupons n'étaient pas matérialisés sur le terrain.

En 1950, chablis importants de résineux (vent, scolytes).

A partir de 1961, ce traitement fut abandonné au profit d'un traitement de conversion en futaie régulière par bouquets, avec enrichissement de la forêt par des plantations résineuses.

Coupe d'emprise de l'autoroute en 1974.

3.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER APPROUVE

Arrêté Ministériel du 17 septembre 1985.

Durée d'application : 1982 à 2005.

La forêt communale d'Eteimbès (Haut-Rhin) d'une contenance de 131.64 ha forme une série unique traitée en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération strict, affectée principalement à la production de bois d'œuvre feuillu.

Série	Surface ha	Traitement Méthode	Groupe de régénération ha	Parcelles sous- parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes annuelles (m³ aménagement)			
					Régé.	Amélio.	Autres	Total
unique	131.64	Futaie régulière Groupe strict	38.10	1b, 2p, 5p, 6p, 7p, 11p, 12p, 13Ap	455	138		593

Application de l'aménagement :

Durée de l'application effective : 1982 - 2005.

* **Réalisation volume** (données disponibles 1982 à 2003)

Série unique		Volumes récoltés de 1982 à 2003					
		Régé.	Amélio.	Autres	Sous total	Produits accidentels	Total
De 1982 à 2003	Volume aménagement	5829 (265/an)	6872 (312/an)		12701 (577/an)	1929 (88/an)	14630 (665/an)
	Volume réel						(665/an)

Soit : 5.1 m³/ha/an en volume aménagement (tarifs : feuillu Algan n° 10, résineux Algan n° 13).

Le volume aménagement annuel réellement coupé (chablis compris) est de 293 m³ pour le groupe de régénération et de 372 m³ pour le groupe d'amélioration.

Par rapport aux prévisions de l'aménagiste, et sur les 22 années dont nous disposons des bilans, le volume coupé en régénération est inférieur aux prévisions (- 36 %), le volume coupé en amélioration est supérieur de 169 % et le volume global est supérieur de 12 %.

De 1982 à 2004, les coupes d'amélioration ont été martelées conformément à l'état d'assiette avec quelquefois des reports ou anticipation de coupe d'une année sur l'autre.

En 2000, suite aux chablis du 26 décembre 1999, il n'a pas été marqué de coupes de régénération.

Conclusion :

Les prélèvements de cette forêt sont supérieurs de 12 % à la possibilité prévue par l'aménagiste suite à des prélèvements supérieurs en amélioration pour éclaircir les peuplements trop denses et pour récolter les chablis.

La possibilité prévue pour le groupe de régénération a pris du retard.

Durant cette période d'aménagement le prélèvement de 5.1 m³/ha/an est légèrement supérieur à l'accroissement des bois estimé par comparaison avec les résultats de l'Inventaire Forestier National, qui est de l'ordre de 4.5 à 5 m³/ha/an.

*** Avancement de la régénération**

Série	Parcelles et sous parcelles*	Groupe	Surface (actualisée)	Surface régénérée
Unique	1b	régénération	4.48	(secondaire 0.50)
	2p		0.50	0.50
	6p		0.51	0.41
	7p		7.20	(secondaire 3.27)
	11p		11.14	7.59
	12p		6.66	6.66
	13ap		7.65	7.60
	1a	amélioration	reconstitution (chablis/tempête)	0.25 plantés, 2.02 trouée
	1c			7.79 plant.+ reconstitution
	2b			1.23 reconstitution
	3p			0.34 trouée
	5p			1.35 plant., 4.22 trouée
	6p			0.48 trouée
TOTAL (régénération)			38.14	22.86 + 10.62 trouées reconstituées/plantées + 7.06ha à reconstituer

Répartition des surfaces régénérées par essence :

Parcelle ou sous-parcelle	Essences principales					Total	Régénération	
	Hêtre	Chênes	Feuillus div. *	Douglas	Mélèze		Naturelle	Artificielle
2p				0.50		0.50		0.50
6p	0.51					0.51	0.51	
11p	0.37	3.21	2.51		1.50	7.59	6.09	1.50
12p	0.40	5.26	1.00			6.66	4.46	2.20
13Ap	1.50	5.10	1.00			7.60	7.60	
Total ha	2.78	13.57	4.51	0.50	1.50	22.86	18.66	4.20
%	12 %	59 %	20 %	2 %	7%	100 %	82 %	18 %

* Les feuillus divers sont essentiellement le frêne, l'érable sycomore, l'aulne, le charme et le merisier.

Les dégâts répétés du vent et des scolytes ont provoqué 17.68 ha de trouées dans les parcelles 1a, 1c, 2b, 3p, 5 et 6. Sur cette surface, sont pris en compte dans la surface régénérée 3.47 ha reboisés en frêne, mélèze et chêne rouge en parcelle 1a (0.25 ha), 1c (1.87ha) et 5 (1.35 ha) ; sont pris en compte également les gaulis-bas perchis de bouleau mélangés de quelques chênes et frênes des parcelles 1c (5.92 ha) et 2b (1.23 ha). Sur la surface restante, la reconstitution naturelle est amorcée, les semis naturels s'installant progressivement : bouleau, frêne, hêtre, aulne, chêne pédonculé (parcelles 1a, 3p, 5 et 6).

Conclusions : Effort de renouvellement des peuplements

Le niveau de renouvellement des peuplements réalisé pour cet aménagement est de 33.48 ha soit 88 % des 38.10 ha prévus dans l'aménagement. Il inclut 10.62 ha de trouées plantées ou reconstituées naturellement. A l'issue de l'aménagement, les parcelles 2ap, 6p, 12p et 13ap ont été entièrement régénérées, la parcelle 11p est pratiquement régénérée (reliquat de gros bois), les parcelles 1b et 7b sont entamées et la parcelle 7a n'est pas commencée.

La régénération des peuplements par voie naturelle est majoritaire et représente 82 % de la surface.

Les objectifs de surface à régénérer de l'aménagement ne sont pas tout à fait atteints, mais la forêt comporte par ailleurs 7.06 ha de trouées en reconstitution naturelle ou à planter (parcelle 5).

Travaux d'entretien des peuplements :

Dégagement-Nettoisement : ces travaux ont été régulièrement réalisés dans les régénérations.

3.2. TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Néant.

3.3. ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

Les limites de la forêt communale ne prêtent pas à contestation, elles sont marquées par des bornes forestières et des fossés.

Limites à matérialiser ou à borner :

Sans objet.

DESIGNATION	LONGUEUR EN METRES
Limites matérialisées ou bornées	15.4 km
(comprenant des naturelles ou assimilées)	-
Tronçon litigieux à matérialiser (nouvelle soumission)	-
TOTAL	15.4 km

*** Equipements de desserte :**

Voir carte des sensibilités paysagères.

	RESEAU DU DOMAINE PUBLIC (Km)	RESEAU DU DOMAINE PRIVE (km)	LONGUEUR TOTALE (km)
Routes revêtues	2.4		2.4
Routes revêtues (chemin rural)			
Routes empierrées (chemins ruraux exclus)			
Chemins ruraux	3.1		3.1
Pistes accessibles aux véhicules légers		1.2	1.2
Pistes forestières (permanentes)			
Places de retournement			
Places de dépôt			

Globalement la densité des infrastructures est satisfaisante. La longueur totale des routes carrossables est de 5.5 km soit 4.1 km au 100 ha.

Tous les bois, à l'exception des qualités D en chêne, C et D en hêtre et du bois d'industrie en long, sont transportés et vendus sur un parc à grumes.

*** Equipements d'accueil du public :**

Recensement des équipements : un sentier du Club Vosgien traverse les parcelles 1a, 9, 10, 11 et 12.

*** Equipements cynégétiques : néant.**

*** Equipements destinés à l'observation ou à la recherche : néant.**

*** Equipements divers : néant.**

4. SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES,

PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, 2006 - 2025

4.1. EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

Problèmes posés :	Solutions retenues :
⇒ Déséquilibre des classes d'âges : Déficit des petits bois, excédent des gros bois	↳ Etalement du renouvellement des gros bois et éclaircie dynamique dans les jeunes peuplements pour combler les déficits.
⇒ Récolte anticipée des perchis d'épicéas sur 17 ha (scolytes, vent)	↳ Reconstitution par les successions naturelles feuillues et plantations partielles.
⇒ Difficulté de régénération naturelle du chêne	↳ Compléments artificiels, coupes de régénération sur glandées acquises
⇒ Contraintes paysagères fortes	↳ Traitement irrégulier de certaines parcelles Régénération étalée
⇒ Modification foncière : ligne TGV	↳ Groupe d'attente Pas d'investissements en travaux

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt communale d'Eteimbès formera une série unique de production de bois d'œuvre feuillu de qualité, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Surface	Objectifs (fonctions)		Type de série	Type de traitement
	Déterminant la sylviculture	Associés		
131.64 ha	Production ligneuse	- Paysage - Conservation des milieux ou espèces remarquables - Accueil du public - Chasse	Série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Traitement en futaie régulière à régénération progressive. 14.80 ha seront régénérés à l'intérieur du groupe de régénération d'une surface de 15.76 ha et d'un groupe irrégulier d'une surface de 46.40 ha.

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT

Compte tenu des peuplements actuels, le traitement en futaie régulière à régénération naturelle progressive sera appliqué.

Cependant un groupe irrégulier a été individualisé pour inclure certaines parcelles dont le renouvellement démarre dès cet aménagement et dont la régénération des parcelles est prévue sur une période supérieure à la moitié de l'âge d'exploitabilité (voir page 29).

4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF A LONG TERME ET CRITERES D'EXPLOITABILITE

ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIF	ESSENCES SECONDAIRES ASSOCIEES	SURFACE		OPTIMUM EXPLOITABILITE DE L'ESSENCE PRINCIPALE	
		ha	%	Age	Diamètre
Chêne sessile (50 %)	Hêtre, chêne pédonculé (sauf VI), merisier, charme, bouleau verruqueux. Frêne, érables sycomore et plane (sauf V3 et VI)	131.64	100	160	70-80*

* selon qualité : C-B

Le choix de ces essences objectif a été fait en fonction des stations, des peuplements existants et de leur capacité de régénération.

L'objectif chêne devrait principalement être assuré par la régénération naturelle, en cas d'échec de cette dernière, on aura recours à la plantation de chêne sessile. Les feuillus précieux (frêne, érables), moins adaptés sur station légèrement acide, seront limités à un rôle d'essences d'accompagnement.

Les essences associées, hêtre, merisier, frêne, érable, bouleau, seront prélevées avant l'essence principale en fonction de leur état sanitaire et de leur diamètre d'exploitabilité.

ESSENCES	REPARTITION DES ESSENCES EN POURCENTAGE DU COUVERT (au sein de la surface boisée)		
	ACTUELLE	A L'ISSUE DE L'AMENAGEMENT (chiffres de l'arrêté d'aménagement)	A LONG TERME
Chênes (péd. et sessile)	40	41	50
Hêtre	23	24	30
Erable sycomore	3	3	5
Frêne	2	2	2
Autres feuillus*	20	19	10
Epicéa commun	4	3	-
Résineux divers (douglas, mélèze)	8	8	3
TOTAL	100	100	100

* Les autres feuillus comprennent le charme, le bouleau verruqueux, le merisier, l'aulne glutineux, le chêne rouge, le saule marsault, le tremble.

Le mélange d'essences est primordial et l'essence objectif ne devra pas dépasser les 70 % du couvert.

Le frêne et le chêne pédonculé seront cantonnés aux rares stations les plus fraîches, bas de pente, dépressions. Sur les stations de plateau et de versant, le chêne sessile sera l'essence majoritaire, en mélange avec le hêtre, le merisier.

Le sous-étage est principalement composé de hêtre et de charme, il est à favoriser particulièrement, c'est par la gestion de ce sous-étage qu'il est possible de limiter le crin végétal et la ronce.

Provenances à utiliser en plantation :

Hêtre	FSY201-Nord-Est
Chêne sessile	QPE203-Nord-Est limons et argiles
Chêne pédonculé	QRO201-Plateau du Nord/Est
	QRO202-Vallée du Rhin
Chêne rouge	QRU902-Est
Merisier	PAV901-France

4.3.3 - DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION

Les calculs porteront sur la surface de la forêt diminuée de la surface des parcelles qui se trouvent sur le fuseau d'emprise du TGV, à savoir les parcelles 4b, 6b, 7b et 13b : 114.97 ha.

Surface à régénérer d'équilibre :

La surface d'équilibre à régénérer durant la période d'aménagement en fonction des essences principales objectif et de leur âge d'exploitabilité est la suivante :

Objectif :

Chêne (sessile et pédonculé) S (surface) = 114.97 ha Age exploitabilité = 160 ans

$$\text{Se} = \frac{114.97 \times 20}{160} = 14.37 \text{ ha}$$

soit (0.72 ha/an)

Après comparaison avec les contraintes de survie (0.72 ha/an) et de disponibilité (1.02 ha/an) déterminées en annexe, c'est la contrainte liée à la durée de survie des peuplements qui s'impose, elle est équivalente à Se.

Effort de Régénération retenu :

Compte tenu de la maturité des peuplements vis à vis de leur optimum d'exploitabilité et de leur durée de régénération retenue au paragraphe suivant, nous retiendrons une surface à régénérer proche de la surface à régénérer d'équilibre :

$$\text{Sr} = 14.80 \text{ ha, soit un effort annuel de } 0.74 \text{ ha/an.}$$

(répartis en 6.40 ha en régulier et 8.40 ha en irrégulier)

Groupe irrégulier :

Pour les parcelles traitées en irrégulier, le type de peuplement recherché est l'irrégulier type, à savoir 18 % de Petits Bois, 32 % de Bois Moyens et 50 % de Gros Bois ; la composition recherchée est celle indiquée au § 4.3.2.

Les indicateurs (régénération, perches, structure, ...) seront recalculés à la prochaine révision d'aménagement et une analyse critique de l'état des peuplements sera réalisée à chaque martelage.

4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION (parcelles ou sous-parcelles)

GROUPE D'AMENAGEMENT	PARCELLE OU SOUS PARCELLE	SURFACE	CARACTERISTIQUES DU PEUPLEMENT		
			V/ha	G/ha	GB / BM
REGENERATION	2a.r	5.96	232	20.5	1.6
	5r	0.75	261	24	
	6a.r	0.70	345	32	
	7a	4.31	279	25.3	1.6
	9r	2.36	281	24.4	3.5
	11r	1.03	38	4	
	13a.r	0.65	364	37	
TOTAL		15.76	250	22.5	1.3
IRREGULIER	1b	4.48	249	23.1	0.9
	3i	7.85	266	23.7	1.5
	4a	2.98	220	19.3	1.6
	6a.i	5.74	232	20.2	1.2
	8	10.58	315	28.1	1.4
	9i	6.00	300	26.5	2.5
	10	8.77	337	29.4	2.0
TOTAL		46.40	287	25.4	1.6
AMELIORATION	2a.m	1.53	244	22	
	5m	5.43	204	18.1	
	11m	3.80	216	23.3	
	12m	2.52	367	34.1	
TOTAL		13.28	250	23.5	
JEUNESSE RECONSTITUTION	1c	7.79			
	2b	1.23			
	5j	1.35			
	11j	7.59			
	12j	6.66			
	13a.j	7.60			
	1a	2.27			
	3t	0.34			
	5t	4.22			
	6at	0.48			
TOTAL		39.53			
ATTENTE (emprise TGV)	4b	5.43	304	26.5	1.8
	6b	3.43	277	24.5	1.8
	7b	4.44	228	21.3	1.4
	13b	2.64	75	10	
TOTAL		15.94	248	22.5	1.7
Vide non boisable		0.73			
TOTAL GENERAL		131.64	197	17.7	1.3

V/ha : Volume à l'hectare en m³ G/ha : Surface terrière à l'hectare GB/BM : Volume des Gros Bois / Volume des Bois Moyens.

Le groupe d'attente regroupe les parcelles situées dans l'emprise du TGV ; en attendant la délimitation et l'exploitation de celle-ci, elles seront parcourues en amélioration.

Les parcelles 1b, 3i, 4a, 6a.i, 8, 9i et 10 présentant des peuplements composés de mélanges d'essences à croissance variable, à structure en partie irrégulière ou comportant des bois moyens de chêne à renouveler dans plus de 80 ans, et/ou à forte dynamique de régénération (4a, 6ai) constitueront un sous-groupe de futaie irrégulière par pied d'arbre (cf. détail des types de peuplements en annexe 4).

La parcelle 5i, assez homogène dans les bois moyens de chêne, sera classée en amélioration.

Les parcelles 1c et 2b, reconstituées naturellement après coupe anticipée d'épicéas déperissants, sont classées en jeunesse (bouleau, frêne, chênes, mélèze).

Effort de régénération en fonction des unités de gestion :

GROUPE DE REGENERATION					
	Peuplement à régénérer sur	Parcelles ou sous parcelles	Surface (totale ou réduite)	Surface à régénérer durant l'aménagement	% de régénération naturelle
Régénération entamée à terminer	20 ans	11r	1.03	1.03	70 %
Régénération à entamer	40 ans	5r	0.75	0.38	50 %
		6a.r	0.70	0.35	
		13a.r	0.65	0.32	
	50 ans	9r	2.36	0.93	70 %
	60 ans	2a.r	5.96	1.96	70 %
		7a	4.31	1.43	
	TOTAL		15.76	6.40	70 %

Compte tenu de l'état de maturité des peuplements classés en irrégulier, nous estimons à 100-110 ans la durée de leur renouvellement, d'où un effort de renouvellement de 0.42 ha annuels environ.

La somme des surfaces annuelles moyennes à régénérer sur ces différentes périodes est d'environ 0.74 ha/an (0.32 ha en régulier, 0.42 ha en irrégulier).

Le reliquat de gros bois de la parcelle 11 (stade coupe secondaire) sera progressivement récolté sur une durée de 20 ans, tout en maintenant des surréserves. La régénération sera étalée sur 50 ans dans la 9r, sur 60 ans dans les parcelles 2a.r et 7a.

Compte tenu de l'incertitude sur la durée de survie des peuplements d'épicéas, leur régénération, prévue sur 40 ans, pourra être accélérée en cas de problèmes sanitaires ou de chablis. Inversement, si l'état sanitaire est bon, certains seront conservés en surréserves pour leur rôle d'éducateur, dans les parcelles en 40 ans.

Les différentes durées de régénération choisies devraient permettre la récolte des bois à un diamètre voisin de leur optimum d'exploitabilité et devraient assurer l'installation de la régénération naturelle.

5. PROGRAMME D'ACTIONS

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Les limites feront l'objet d'un entretien régulier.

Les parcelles 4b, 6b, 7b et 13b se trouvent sur le fuseau du futur TGV, ni l'emprise exacte ni les délais de réalisation ne sont actuellement connus.

5.2. PROGRAMME D'ACTIONS

5.2.1 - OPERATIONS SYLVICOLES : COUPES

Programme d'assiette des coupes :

Groupe de Régénération

Afin d'intervenir sur tout le groupe de régénération, les parcelles prévues dans le tableau ci-dessous seront parcourues en priorité et intégralement tous les 5 ans.

On parcourra par conséquent annuellement 3.15 ha en moyenne.

Suivant le cas, des coupes dans les autres parcelles du groupe de régénération seront anticipées (glandée, problème sanitaire) ou interverties.

Dans le cas d'un volume martelé trop important, l'exploitation pourra être scindée sur plusieurs exercices pour avoir une recette constante.

COUPES DE REGENERATION PROGRESSIVES REPARTITION DES UNITES DE GESTION							
Année ou période quinquennale	Parcelles	Surface	Récolte de bois mûrs, éclaircie	Coupe sélective dans l'épicéa (favoriser la régénération)	Prélèvement indicatif m ³ aménagement		Suivi Réalisation (années)
					Feuillus	Résineux	
(2006) - 2011 2016 - 2021	2a.r	5.96	(60) 5.96	-	35 m ³ /ha	-	-
2007 - 2012 2017 - 2022	5r	0.75	-	(40) 0.75	-	60 m ³ /ha	-
	6a.r	0.70		(40) 0.70			-
	13a.r	0.65		(40) 0.65			-
2008 - 2013 2018 - 2023	7a.r	4.31	(60) 4.31	-	40 m ³ /ha	-	-
2009 - 2014 2019 - 2024	9r	2.36	(50) 2.36	-	40 m ³ /ha	-	-
2010 - 2015 2020 - 2025	11r	1.03	(20) 1.03	-	20 m ³ /ha	-	-

(20), (40), (50), (60) : durées de régénération

Possibilité régénération : Pr = 130 m³/an

Elle se répartit en 100 m³ de feuillus et 30 m³ de résineux.

Cette possibilité est indicative ; l'état sanitaire des peuplements et la part annuelle de chablis, pourront conduire le gestionnaire à moduler le chiffre indiqué ci-dessus.

En moyenne 0.32 ha seront à renouveler annuellement durant ces 20 prochaines années.

Le calcul de cette possibilité figure en annexe 6.

Groupe d'Amélioration : Les rotations sont de 8 ans pour les peuplements irréguliers afin de suivre l'état sanitaire du hêtre, 6 à 10 ans pour les parcelles en amélioration.

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES D'AMELIORATION

ANNEE	IRREGULIER Rotation 10 ans	AMELIORATION Rotation 5 à 10 ans	Suivi réalisation (année)
2006	9 : 6.00 ha		
2007	10 : 8.77 ha	2a.m : 1.53 ha 12m : 2.52 ha	
2008	6a.i : 5.74 ha	11m : 3.80 ha	
2009	4b : 5.43 ha	13b : 2.64 ha	
2010	1b : 4.48 ha 4a : 2.98 ha	5m : 5.43 ha	
2011	6b : 3.43 ha 7b : 4.44 ha		
2012	3i : 7.85 ha	2a.m : 1.53 ha 12m : 2.52 ha	
2013	8 : 10.58 ha		
2014	9 : 6.00 ha	13b : 2.64 ha	
2015	10 : 8.77 ha	11m : 3.80 ha	
2016	6a.i : 5.74 ha		
2017	4b : 5.43 ha		
2018	1b : 4.48 ha 4a : 2.98 ha	2a.m : 1.53 ha 12m : 2.52 ha	
2019	6b : 3.43 ha 7b : 4.44 ha	13b : 2.64 ha	
2020	3i : 7.85 ha	5m : 5.43 ha	
2021	8 : 10.58 ha		
2022	9 : 6.00 ha	11m : 3.80 ha	
2023	10 : 8.77 ha		
2024	6a.i : 5.74 ha	13b : 2.64 ha	
2025	4b : 5.43 ha	2a.m : 1.53 ha 12m : 2.52 ha	

Nb : en italiques, parcelles du groupe d'attente

On utilisera les tarifs ALGAN n° 10 pour les feuillus et ALGAN.n° 13 pour les résineux.

Possibilité irrégulier - amélioration et attente: Pr = 430 m³/an

Le prélèvement sera en moyenne légèrement inférieur à l'accroissement en amélioration, mais supérieur dans l'irrégulier, afin de rattraper la surface terrière objectif (17-18 m²).

La possibilité totale sur la forêt est de 560 m³ soit 4.3 m³/ha/an (surface boisée).

*** REGLES DE CULTURE GENERALES :**

Généralités

Les essences principales par parcelle sont les essences objectif définies au paragraphe 4.3.2, néanmoins le mélange avec des essences secondaires est à favoriser ainsi que le sous-étage.

Sur les stations V.3 **le mélange chêne sessile-hêtre avec le frêne, l'érable et le chêne pédonculé est à éviter**. En station V.2, le frêne doit être contenu dans une faible proportion (risque de cœur noir).

En régénération

La régénération naturelle est à favoriser, cependant la régénération des chênes pédonculés et sessiles est difficile et devra être faite sur glandée acquise par bouquet, ou bien artificiellement en cas d'échec de la régénération naturelle.

Pour le hêtre, elle ne devrait pas poser de problème particulier si elle est suffisamment progressive, afin d'éviter l'envahissement du crin végétal ou de la ronce et l'installation exclusive de semis de frêne, d'érable ou de charme.

Les coupes de régénération devront prévoir :

- **La mise en place préalable de cloisonnements d'exploitation espacés de 40 m**, ceci pour éviter les dégâts aux sols fragiles (limons) et à la régénération naturelle. Des mesures pourront être prises pour réduire leur impact visuel et celui sur la chasse. Des écrans non broyés ou des cloisonnements non rectilignes sont recommandés.
- **Des coupes progressives des bois ayant atteint leur optimum d'exploitabilité en commençant par les belles qualités en mauvaise santé, puis les plus gros, dans la moins bonne qualité**. Afin de ne pas compromettre la stabilité des peuplements, le prélèvement sera modéré, de 20 à 60 m³/ha selon les parcelles tous les 5 ans, et portera sur un nombre limité de tiges, soit **moins de 6 à 12 très gros bois par hectare**, de façon à rapprocher l'intensité préconisée. Les premières coupes auront aussi pour but d'améliorer la composition des peuplements en réduisant la proportion du charme dans les parcelles 7a, 9r et 11r.

Régénération du chêne :

Compte tenu de la faible fréquence des glandées, la régénération devra être réalisée par bouquet sur glandée acquise. A l'automne, lorsque la glandée est acquise on veillera à repérer des parquets de bois mûrs fructifères (minimum 1 ha) où on procédera à un relevé de couvert éventuellement complété par un travail du sol.

En présence de glandée, abaisser à 15 m² la surface terrière pour l'installation des semis, puis récoltes progressives des arbres arrivés à maturité.

Pas de travail direct au profit des semis, ni de mise à distance. C'est la coupe globale qui en améliorant le climat lumineux global favorise la croissance des semis et celle des tiges non mûres.

Après chaque coupe, il sera nécessaire de procéder à un toilettage de coupe qui enlèvera les préexistants sans avenir, les brins cassés, les loups qui pourraient nuire à la régénération et qui favorisera en priorité les semis des essences exigeantes en lumière, chêne, merisier...

- Toutes les essences sont à valoriser à leur optimum économique. On ne fait pas de sacrifices. Il y a cependant un fort risque de cœur rouge chez le hêtre lorsque son diamètre dépasse 60 cm, de cœur noir chez le frêne lorsque son diamètre excède 50-55 cm.
- Les bouquets ou les tiges de faible diamètre présentant un avenir seront conservés soit au titre de la régénération acquise (semis à perchis) ou pour être exploités en fin de régénération. Leur récolte pourra s'étaler sur plusieurs périodes d'aménagement.
- A mi-période, on contrôlera l'importance de la surface régénérée ou en voie de régénération.

Conversion/transformation des perchis d'épicéas :

Les premières coupes auront pour but la stabilisation des peuplements en évitant de capitaliser, puis, par de fortes interventions par le haut enlevant les plus gros les plus mauvais en qualité, on s'efforcera de favoriser l'installation de la régénération à partir des lisières des peuplements feuillus proches. Les tiges d'essences feuillues seront systématiquement préservées.

Les trouées provoquées par les chablis ou les bostryches seront mises à profit pour introduire les essences à régénération difficile : chêne sessile, merisier, ou rares : fruitiers.

Ces coupes sont mécanisables, à la condition de cloisonner tous les 20 m (vente sur pied).

Le diamètre minimum d'exploitabilité de l'épicéa est fixé à 35 cm, diamètre recherché pour les billons de bois d'oeuvre.

En cas d'échec de la régénération naturelle, on aura recours à la plantation par trouées.

En amélioration

Implantation au préalable d'un cloisonnement d'exploitation tous les 30-40 m.

- Jeunes peuplements : les éclaircies seront fortes notamment dans les hêtraies, les frênaies, les chênaies pédonculées et dans les peuplements de douglas. Elles veilleront à favoriser la croissance des essences objectif tout en maintenant une proportion d'essences secondaires.

Dans les bas perchis, une fois la hauteur élaguée de la future bille de pied atteinte, 7 à 8 m pour la plupart des essences, on procèdera à une désignation d'arbres d'avenir puis à leur détournement systématique.

A ce stade, un couvert clair du peuplement est un facteur déterminant pour le maintien et le développement d'un sous-étage, c'est lui qui gagnera les arbres objectifs lors des éclaircies suivantes.

Hors de sa station, le frêne devra être vigoureusement réduit au profit des essences objectif ou associées, bien adaptées à la station.

En irrégulier

Implantation au préalable d'un cloisonnement d'exploitation tous les 30-40 m (protection des sols et des peuplements).

- Dans les peuplements irréguliers : les éclaircies prélèveront en priorité dans les gros bois qui ont atteint ou dépassé leur optimum d'exploitabilité, en commençant par les belles qualités en mauvaise santé, puis les très gros bois dans la moins bonne qualité (hêtre en particulier). Le prélèvement sera modéré, il portera sur un nombre très limité de tiges, environ 5 à 10 Très Gros Bois à l'hectare.

Toutes les tiges de qualité n'ayant pas atteint cet optimum seront conservées. Les perches et petits bois seront favorisés.

- L'obtention de la régénération naturelle ne pose pas de problème particulier pour le hêtre, celles du frêne et de l'érable ne sont pas à favoriser.

La régénération naturelle du chêne nécessitera localement une baisse importante de la surface terrière (15 m² maxi) pour créer les conditions lumineuses nécessaires à son installation et sa croissance ; en cas de semis naturels insuffisants, elle devra être assurée par la plantation de bouquets d'une dizaine d'ares.

- Maintien d'un capital moyen de 17 - 18 m²/ha après éclaircie.
- La structure recherchée est 18 % de Petits Bois, 32 % de Bois Moyens et 50 % de Gros Bois.
- Assurer la bonne croissance des régénérations actuelles productrices des futures perches et assurer le développement des perches d'avenir (tiges de belle qualité quelle que soit l'essence).
- Valoriser par détournement en coupe ou travaux le potentiel d'avenir : brins de toutes les essences adaptées à matérialiser à la peinture lors du martelage pour sa protection lors de l'exploitation.

- A mi-période, on contrôlera l'importance de la surface régénérée ou en voie de régénération.

En Attente

Dans l'attente de la délimitation exacte de l'emprise du TGV, les parcelles 4b, 6b et 7b seront parcourues par des coupes irrégulières, la parcelle 13b par des détourages. Une fois l'emprise connue, l'état d'assiette des coupes irrégulières et d'amélioration devra faire l'objet d'une modification.

En Jeunesse

- Nettoiement dépressage :
On se limitera à des opérations de nettoiement par cassage puis annélation localisées au profit des meilleures tiges « supervitales » des essences objectif jusqu'à la qualification de la bille de pied : 7 à 8 m.
Dans les peuplements issus de reconstitution naturelle (parcelles 1c, 2b), les nettoiemnts auront pour but de favoriser en priorité les tiges d'essences de lumière (chênes pédonculé et rouge) qui risquent de disparaître, ensuite les meilleures tiges de toutes les essences adaptées (bouleau, frêne).
- Reconstitution :**
Après création de cloisonnements sylvicoles, dégagements localisés au profit des semis naturels de chêne-hêtre et autres essences.

5.2.2 - OPERATIONS SYLVICOLES : TRAVAUX

Cf. annexe 7.

Les normes de travaux de régénération et les références de coûts utilisées sont :

- 15 3 - CHS2 : Régénération artificielle de chêne sessile avec protection contre le gibier.
- Estimation du coût des travaux pour les régénérations étalées, les travaux dans le groupe de jeunesse et en futaie irrégulière.

En complément de régénération, en sus du chêne sessile, on introduira par bouquets du merisier et autres fruitiers, pour diversifier les essences.

Travaux d'amélioration :

Comme indiqué ci-dessus, les opérations de nettoiement seront légères et effectuées par des annélations à la plane des tiges non désirées. Ces opérations légères devraient avoir un coût de l'ordre de 150 à 320 € par hectare travaillé.

Lors de la mise en place des cloisonnements sylvicoles, des mesures seront prises pour en réduire l'impact paysager et celui sur la faune.

Dans le groupe irrégulier :

Deux passages en travaux sont à prévoir, l'un immédiatement après la coupe, l'autre à mi-rotation si nécessaire : ils consisteront en nettoiemnts et dégagements de semis d'essences minoritaires (chêne, merisier), plantations de compléments (chêne sessile).

5.2.3 - AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

Conformément aux guides "Arbres morts-Arbres à cavités" et "Le forestier et l'oiseau", on maintiendra quelques arbres morts ou dépérissants (arbres creux ou altérés) de faible valeur économique sur pied sous réserve qu'ils ne présentent pas de danger pour les tiers ou les bûcherons. La densité préconisée est de 1 arbre mort et 2 arbres à cavités à l'hectare.

Des arbres ou essences marginales pourront être maintenus pour garantir la diversité de la faune et de la flore (arbres creux, arbres à lierre, quelques bouleaux, alisiers...).

Dans les lisières, la gestion favorisera les essences de lumière, les fruitiers, la strate arbustive.

5.2.4 - GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE

Chevreuil : Une plus grande ouverture des peuplements, la présence de nombreuses trouées riches en gagnage ligneux sont très favorables pour cette espèce.

Le plan de chasse veillera à ne pas laisser augmenter la densité actuelle.

Sanglier : Maintien des effectifs actuels.

Lièvre : En régression depuis quelques décennies, cette espèce est à favoriser.

5.2.5 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES - EXPLOITATION PASTORALE

Aucune remarque particulière.

5.2.6 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Certains arbres remarquables par leur forme, leur rareté, ou leurs dimensions, par exemple certains chênes, seront conservés au delà de leur terme d'exploitabilité dans un but pédagogique et paysager. Ils seront matérialisés et reportés sur un plan de la forêt.

5.2.7 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

Particularité des peuplements en régénération ayant des contraintes paysagères :

L'objectif est d'assurer un renouvellement naturel très progressif des peuplements des parcelles 2ar et 7r, qui sont situées en bordure de voies de circulation, tout en assurant la continuité du paysage. Une régénération très étalée conduira à une structuration du peuplement et se traduira par la coupe des vieux bois au profit de perches ou de bois moyens qui pourront déjà participer à la qualité des paysages. Il n'y aura pas de coupe rase.

Des plantations pourront être faites en complément de la reconstitution naturelle dans les trouées situées en bordure du CD 32 (parcelles 2a, 3, 5 et 6).

En accord avec la commune, certains arbres de gros diamètre, en particulier des chênes pourront être conservés pour leur qualité paysagère et leur intérêt écologique et pédagogique en lisière.

Les lisières pourront être modelées de manière à éviter un écran homogène opaque et brutal entre le milieu ouvert et la forêt. On veillera à obtenir un milieu de transition irrégulier allant de bouquets d'arbustes aux vieux bois branchus en préservant des fenêtres vers les peuplements.

Les parties des parcelles 4b, 6b et 7b, non touchées par le tracé du TGV, seront traitées en irrégulier.

5.2.8 - PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL

Toute découverte archéologique devra être signalée au Service Régional Archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

On sera notamment attentif lors des opérations forestières ou lors de bois déracinés à la présence de vestiges ou mouvements de terrain qui pourraient témoigner d'une activité humaine passée.

En cas de découverte de vestiges, il faudra éviter le passage des tracteurs de débardage sur le site.

5.2.9 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE

Sans objet.

5.2.10 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

Pas de mesures particulières.

5.2.11 - MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE

L'épicéa fera l'objet d'une attention particulière. On essaiera de limiter les attaques des scolytes par un repérage et une exploitation précoce des arbres atteints. L'état sanitaire du hêtre est à surveiller également.

5.2.12 - PROGRAMME D'OBSERVATIONS ET DE RECHERCHES

Sans objet.

5.2.13 - ACTIONS DE COMMUNICATION

Des tournées pourront par exemple être réalisées avec le conseil municipal ou les écoles.

5.3. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

L'ensemble du réseau devra faire l'objet d'un entretien régulier.

DOCUMENT ONE

MULHOUSE, le 15 novembre 2005

REDIGÉ par C.VILLARD

Technicien spécialisé

Agence de MULHOUSE



STRASBOURG, le 18 09. 2006

CONTROLE par D. BONNET et

PROPOSE par R. MICHON, Directeur Territorial,

Par délégation, le Responsable Aménagement

D. BONNET



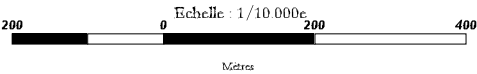
Récolte des données de terrain : Mathieu PARIS, Romain MASSONNETAU (stagiaires BTS)
Traitement SIG, cartographie : Gaël FELLET
Mise en page : Anne BLAISON



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

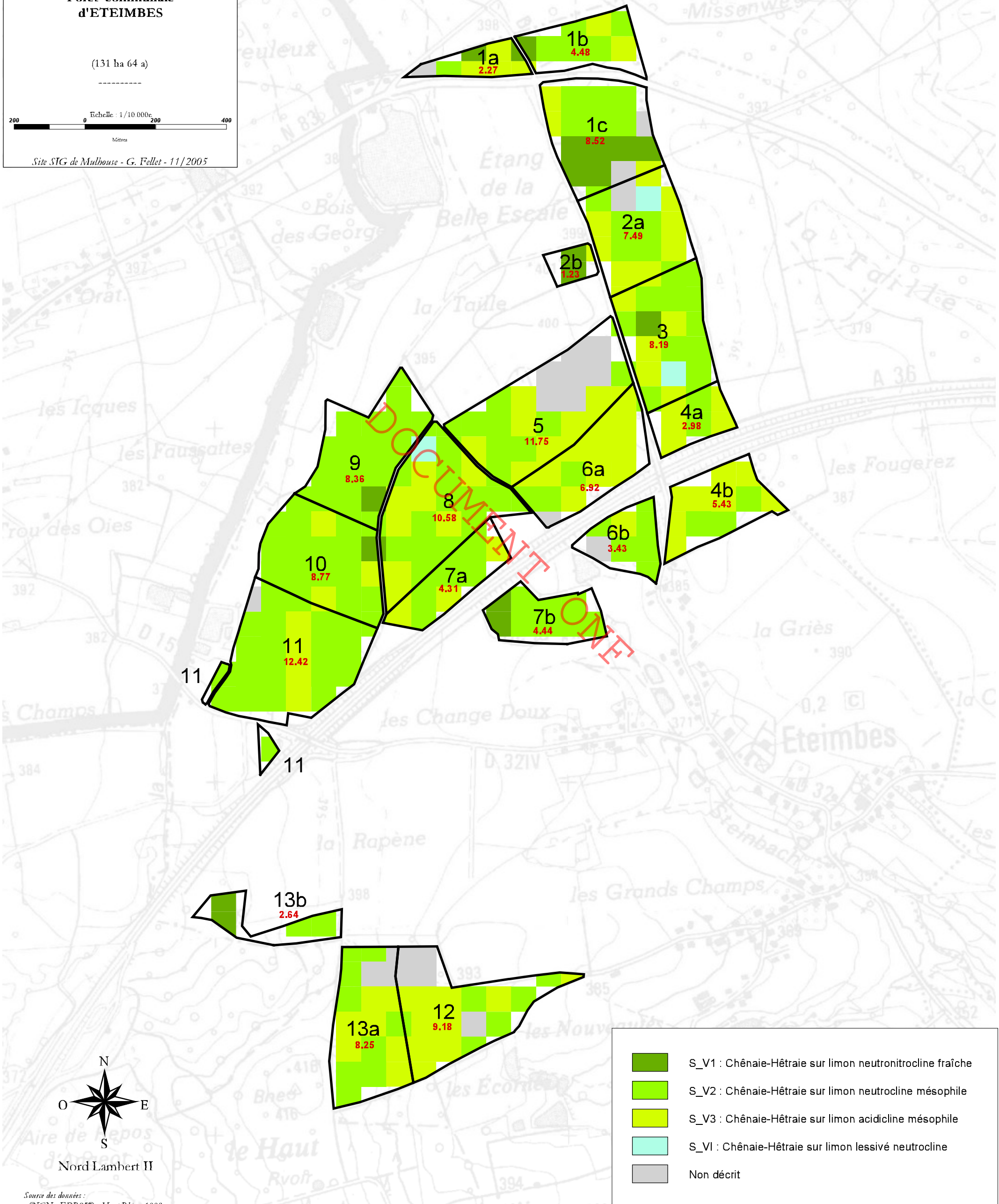
Forêt communale
d'ETEIMBES

(131 ha 64 a)



Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 11/2005

Carte des stations



- S_V1 : Chênaie-Hêtraie sur limon neutroclino-fraîche
- S_V2 : Chênaie-Hêtraie sur limon neutrocline mésophile
- S_V3 : Chênaie-Hêtraie sur limon acidocline mésophile
- S_VI : Chênaie-Hêtraie sur limon lessivé neutrocline
- Non décrit



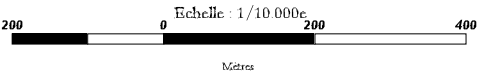
Source des données :
- ©IGN - EDR25® - Haut Rhin - 1998



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

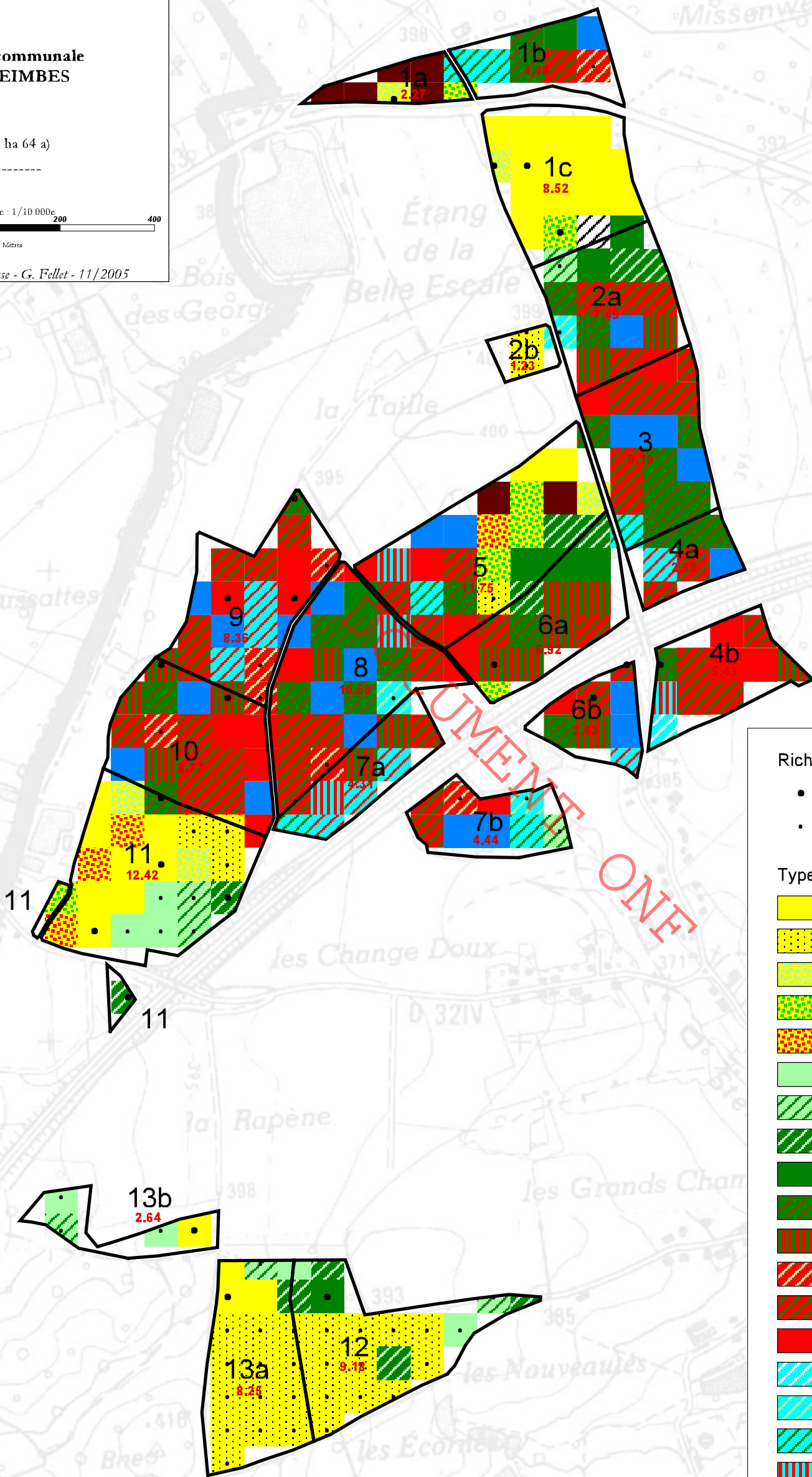
Forêt communale
d'ETEIMBES

(131 ha 64 a)



Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 11/2005

Carte des types de peuplements



Richesse en perches

- Type riche
- Type riche par nature

Types de peuplements

- Régénération semis à gaulis (R)
- Gaulis à bas perchis (G)
- Clair à Petits Bois (C1)
- Clair à Bois Moyen (C2)
- Clair à Gros Bois (C3)
- Régulier à Petits Bois et Perches (11)
- Régulier à Petits Bois avec Bois Moyens (12)
- Régulier à Bois Moyens avec Petits Bois (21)
- Régulier à Bois Moyens (22)
- Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (23)
- Régulier à Bois Moyens et Gros Bois (44)
- Régulier à Gros Bois avec Petits Bois (31)
- Régulier à Gros Bois avec Bois Moyens (32)
- Régulier à Gros Bois (33)
- Irrégulier déficitaire en Gros Bois (50)
- Irrégulier à Petits Bois (51)
- Irrégulier à Bois Moyens (52)
- Irrégulier à Bois Moyens et Gros Bois (54)
- Irrégulier à Gros Bois (53)
- Irrégulier Type (55)
- Vide (V)
- Vide non boisable
- Vide chablis



Nord Lambert II

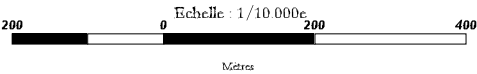
Source des données :
- ©IGN - EDR25® - Haut Rhin - 1998



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

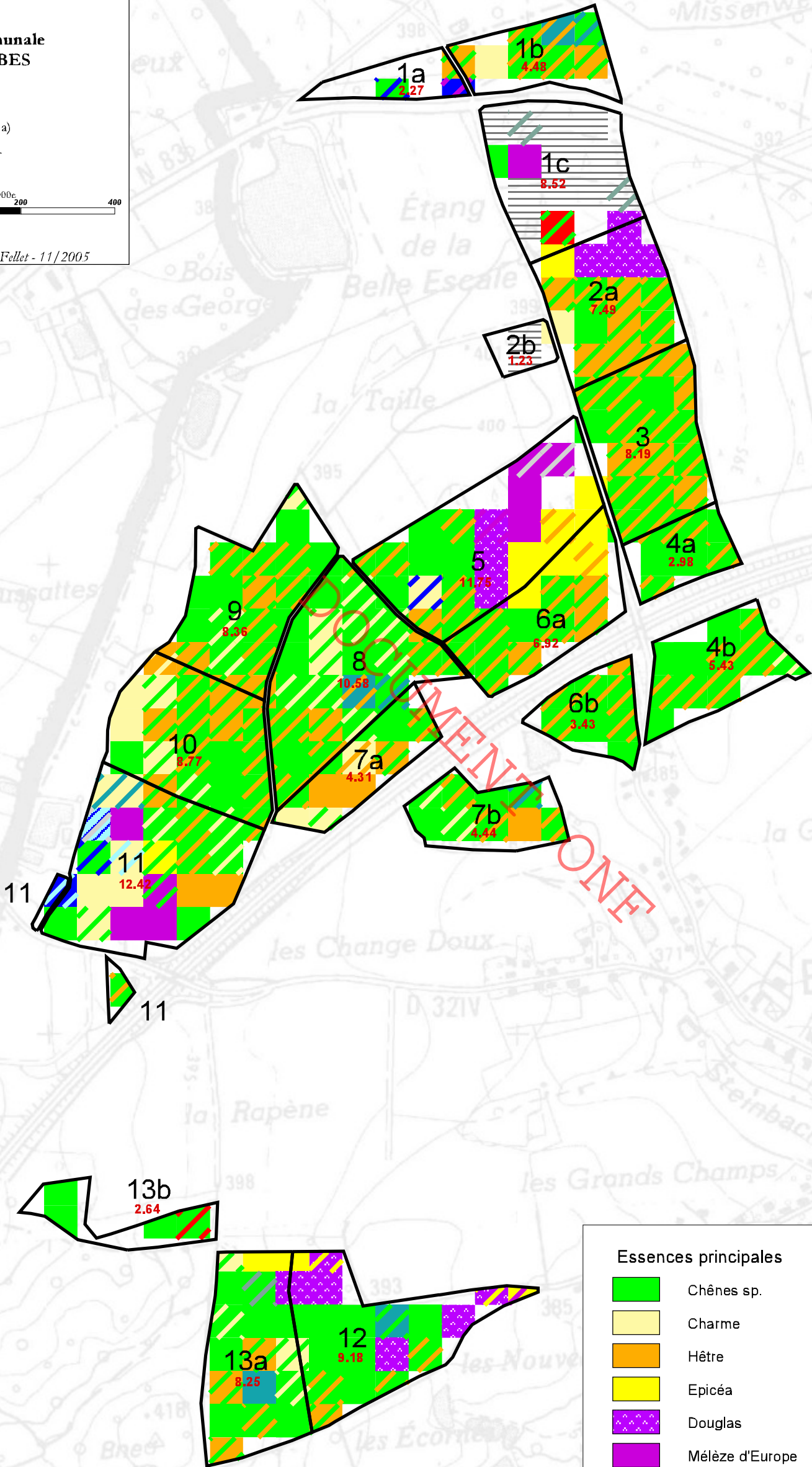
Forêt communale
d'ETEIMBES

(131 ha 64 a)

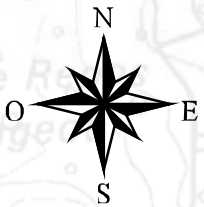


Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 11/2005

Carte des essences



Essences principales		Essences secondaires >=25%	
	Chênes sp.		Chênes sp.
	Charme		Charme
	Hêtre		Hêtre
	Epicéa		Epicéa
	Douglas		Mélèze d'Europe
	Mélèze d'Europe		Merisier
	Merisier		Frêne
	Frêne		Erable sycomore
	Erable sycomore		Aulne glutineux
	Aulne glutineux		Bouleau verruqueux
	Bouleau verruqueux		Saule marsault



Nord Lambert II

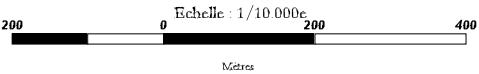
Source des données :
- ©IGN - EDR25® - Haut Rhin - 1998



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

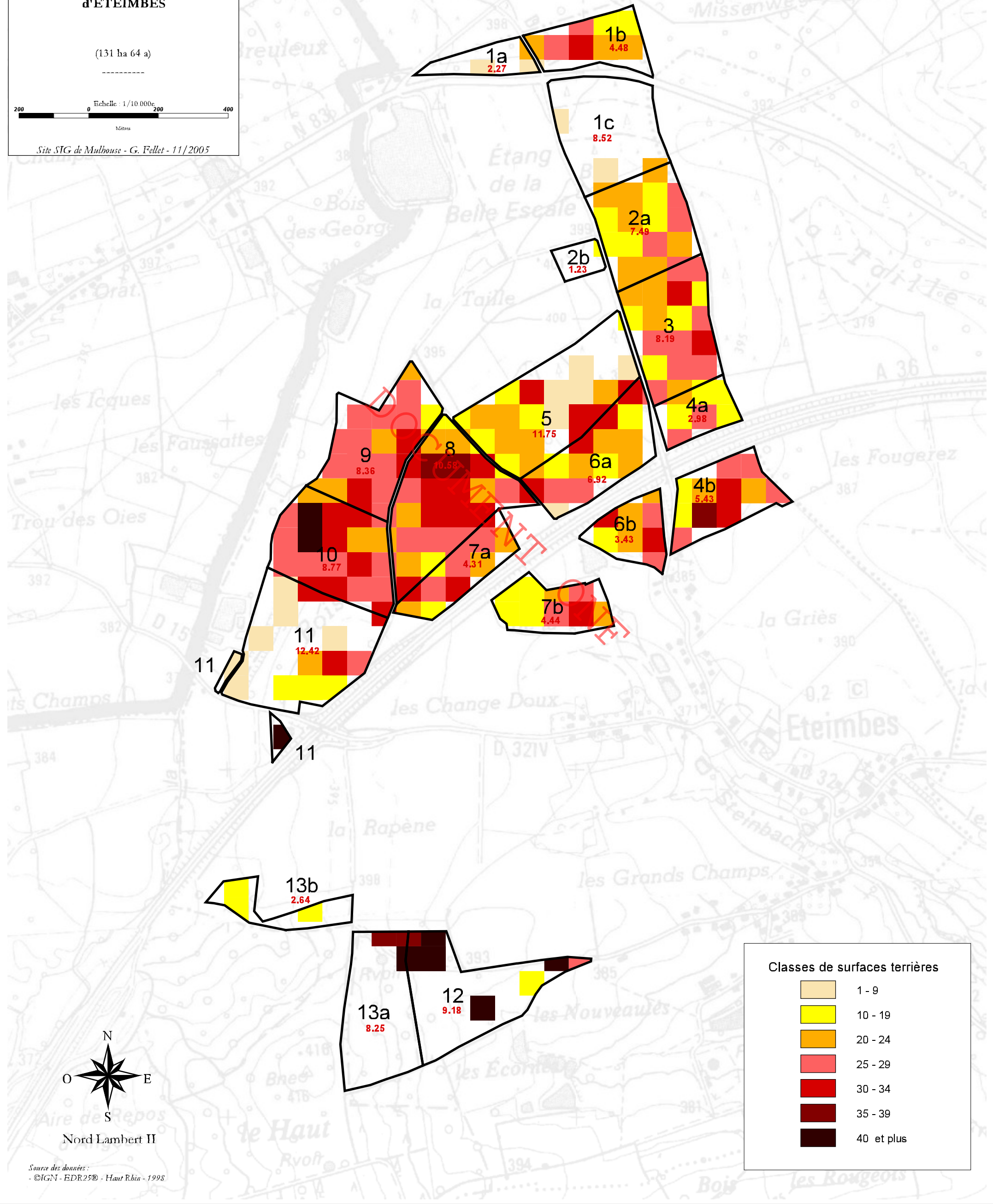
Forêt communale
d'ETEIMBES

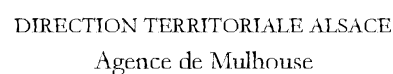
(131 ha 64 a)



Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 11/2005

Carte des surfaces terrières





(131 ha 64 a)

Echelle : 1/10.000e

200 0 200 400

Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 11/2005

Carte des sensibilités paysagères et des équipements

